

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
4 avril 2019, Bordeaux

Le train, un mode de transport à privilégier avec SNCF mobilités

La nouvelle convention TER présentée au CESER marque une étape importante dans la construction du service public de transport ferroviaire régional à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Au-delà d'une harmonisation technique des relations entre la Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, et SNCF Mobilités, cette nouvelle convention affiche un certain nombre d'orientations fortes en faveur du développement du TER auxquelles le CESER souscrit pleinement : qualité de service, création d'une offre renouvelée, reconquête des usagers...

Pour autant, le CESER estime que l'ambition n'est pas totalement à la hauteur des enjeux d'une organisation globale de la mobilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, articulant les différents modes de transport autour d'un schéma cohérent de desserte des territoires. Il faut penser une offre de mobilité répondant aux attentes de la population sur l'ensemble de la chaîne de déplacements, du premier au dernier kilomètre, et proposer des solutions de mobilité alternatives et complémentaires au « tout automobile ». Dans [son rapport de juillet 2017 consacré à l'intermodalité](#), le CESER considérait que le transport ferroviaire devait constituer l'épine dorsale de la mobilité dans la région.

Constatant l'effort financier, y compris dans des domaines ne relevant pas de sa compétence, le CESER souhaite que le Conseil Régional maintienne *a minima* son engagement au niveau actuel, afin de dégager des moyens supplémentaires en faveur de l'amélioration de l'offre. Il s'inquiète de l'approche focalisée sur les seuls critères d'amélioration de la compétitivité, au risque d'avoir un impact négatif sur les effectifs et les conditions de travail des agents ferroviaires. L'esprit et la qualité d'un service public fondé initialement sur des principes de péréquation, au service de l'aménagement du territoire risquent d'en souffrir. Plus spécifiquement, le CESER regrette une remise en cause, sur certaines dessertes, de l'accompagnement systématique des trains par les agents du service commercial des trains qui, au-delà de leurs missions de contrôle, participent à la sécurité des circulations, à l'information des voyageurs ou encore à la vente de titre de transport.

Enfin le CESER formule un certain nombre d'observations et propositions pour une tarification attractive, pour une amplitude et des horaires d'ouverture des guichets adaptés aux attentes des usagers, pour l'expérimentation des transports urbains à hydrogène, pour des alternatives à l'utilisation d'herbicides pour l'entretien des voies... L'ambition portée par le Conseil Régional est étroitement conditionnée à l'amélioration du réseau ferré, aujourd'hui particulièrement dégradé. De lourds investissements, estimés à 1,2 milliards d'euros, seront nécessaires et la question de leur financement est posée. Le CESER souhaite que l'État et SNCF Réseau y prennent toute leur part, en complément des financements apportés, en dehors de leurs compétences, par le Conseil Régional et les autres collectivités.

En tout état de cause, le recours à la concurrence ne semble pas la solution permettant de répondre aux exigences de la convention qui sont l'amélioration du service rendu aux usagers et l'aménagement du territoire.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77